



## **L'ACP et l'AQP satisfaites des mesures liées au transport du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec**

**Montréal, le 11 juin 2018** – Les associations québécoise et canadienne du propane (AQP et ACP) sont satisfaites des premières mesures mises de l'avant dans le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023. Pour aider le Québec à progresser dans sa décarbonisation, notamment en matière des transports, il sera possible de miser sur le propane, puisque nous sommes convaincus que les réductions en GES sont significatives.

Actuellement, le transport de personnes devient un domaine réservé exclusivement à l'électrification malgré le fait que l'industrie du transport n'a aucune technologie prête à relever le défi dans certains créneaux, et ce pour encore plusieurs années. « Le Québec ne peut se priver sans raison d'une façon de réduire ses émissions de GES à très brève échéance et à bon prix en utilisant le propane comme carburant de transition » précise Martin Cormier, directeur général de l'Association québécoise du propane.

Soulignons que les technologies propane offrent l'avantage de pouvoir améliorer l'efficacité énergétique et l'empreinte écologique des véhicules existants à très bas coût. En voici les raisons spécifiques :

- Jusqu'à 26 % moins d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de son cycle de vie ;
- 20 % moins d'oxydes d'azote au moment de la combustion ;
- 98 % moins de matières particulaires (MP) que les véhicules au diesel ;
- 60 % moins de monoxyde de carbone (CO) que l'essence ;
- Jusqu'à 96 % moins de benzène, d'acétaldéhyde, de formaldéhyde, et de 1,3 — butadiène que l'essence ;
- Le propane est non toxique, sans plomb et contient pratiquement aucun soufre, qui contribue aux pluies acides ; et,
- Dans les rares cas d'échappement, le propane se dissipe dans l'air et n'a pas de répercussions sur l'eau, le sol ou l'atmosphère.

Selon M. Cormier, « plus de 70 % des véhicules vendus font partie de la catégorie désignée camions légers. Or, ces véhicules se prêtent mal à l'électrification et selon l'industrie de l'automobile, ne risquent pas de l'être pour encore plusieurs années. Le propane peut jouer un rôle dès maintenant dans leur transition vers l'objectif zéro-émission. Convertir les véhicules qui franchissent de longues distances peut avoir un impact significatif et immédiat sur la diminution des GES si on procède sans délai à leur conversion au propane en tout ou en partie ».

Le propane apporte une solution à toutes ces problématiques. Le propane est donc l'alternative la plus avantageuse aux carburants de transport à base de pétrole comme l'essence et le diesel.

### **DÉCEPTION**

Pour Nathalie St-Pierre, présidente-directrice générale de l'Association canadienne du propane, l'industrie du propane est cependant déçue que lorsqu'il est question d'améliorer les systèmes de

chauffage, les actions du Plan visent plutôt de convertir les systèmes de chauffage au propane vers d'autres sources, alors que les conversions des systèmes au gaz naturel sont exemptées. « Il s'agit là d'une incohérence qui doit être corrigée », souligne Mme St-Pierre.

Rappelons que l'empreinte en carbone du propane est sensiblement la même que celle du gaz naturel, que la combustion du propane produit significativement moins d'émissions de GES que le mazout et que les systèmes de chauffage à air forcé au propane ont une efficacité énergétique de 98,5 % ou plus. Les réductions potentielles de GES dont le Québec se privera sont de l'ordre de 38 %.

« Nous estimons qu'il est important que le propane puisse faire partie des choix disponibles pour les gestionnaires lorsque les bâtiments sont situés en régions éloignées ou dans des régions autonomes par exemple. Il nous apparaît important de ne pas limiter les conversions pour le chauffage des bâtiments aux seules énergies renouvelables lorsqu'elles ont un coût trop élevé, ce qui rendrait nos entreprises moins compétitives » conclut Mme St-Pierre.